



# Marseille Géront'Infos

L'info des pros de la Gérontologie

## Numéro 7 – mars à mai 2019

### Agenda

**Lundi 25 février 2019 de 14h à 16h** : Comité technique situations individuelles Pôle Infos seniors Marseille 4° et 12°.

**Mardi 19 mars 2019 de 14h à 16h30** : Réunion autour du projet de réforme de la tarification et de l'organisation des SAAD organisée par l'URIOPSS PACA Corse.

Lieu : 54, rue Paradis 13006 Marseille. Inscription en ligne : <https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=q37wKpedVUuwIF5v2HOimGUp4UsvRfIPmCsy7uWVi2FUM0dHRUDXQUY1RU84NONFR1VaSTZUQkhMTC4u>

**Lundi 25 mars 2019 de 14h à 16h** : Réunion d'informations pour professionnels Pôle Infos seniors Marseille 4° et 12° « **Refus d'aide et de soins** ». Inscription obligatoire par mail : [clic.estgeronto@laposte.net](mailto:clic.estgeronto@laposte.net)

**Jeudi 28 mars 2019 de 14h à 17h** : Comité technique Pôle Infos seniors Marseille Centre (thème à définir). Lieu : 64, Rue Longue des Capucins - 13001 Marseille - Inscriptions : [clic.marseillecentre@entraide.asso.fr](mailto:clic.marseillecentre@entraide.asso.fr) ou 04.91.90.56.22

**Vendredi 29 mars 2019 de 13h30 à 16h30** : Réunion d'informations pour professionnels Pôle Infos seniors Marseille Nord « **Quelles solutions pour répondre aux besoins d'aide administrative des seniors ?** ». Lieu : EHPAD St Jean de Dieu (à confirmer) - Inscription obligatoire : [christine.fusinati@gerontonord.com](mailto:christine.fusinati@gerontonord.com) ou 04.91.60.37.16.

**Lundi 1er avril 2019 à 14h** : Comité technique situations individuelles Pôle Infos Séniors Marseille Sud-Est (thème à définir) Lieu : CCAS 11, Rue Borde Bât E 13008 Marseille - Inscription obligatoire par mail [s.moutte@ccas-marseille.fr](mailto:s.moutte@ccas-marseille.fr) ou [mc.brunel@ccas-marseille.fr](mailto:mc.brunel@ccas-marseille.fr)

**Jeudi 4 avril 2019 : Congrès professionnels des EHPAD et des structures d'accueil pour personnes en situation de handicap** – Marseille Parc Chanot – inscription : [www.age-3.fr](http://www.age-3.fr)

**Jeudi 25 avril 2019** : Colloque « *l'habitat, au cœur des transformations de l'offre médico-sociale. Habitat inclusif, habitat partagé, habitat intergénérationnel, logement d'abord... une palette de réponses enrichies : pour qui, pour quoi et comment ?* » organisé par l'URIOPSS PACA Corse. Lieu : EMD école de management rue Joseph Biaggi 13003 Marseille. Inscription : 04.96.11.02.20.

**Jeudi 25 avril 2019 de 14h à 17h** : Réunion d'information Pôle Infos Séniors Marseille Centre (thème à définir). Lieu : 64, Rue Longue des Capucins - 13001 Marseille - Inscriptions : [clic.marseillecentre@entraide.asso.fr](mailto:clic.marseillecentre@entraide.asso.fr) ou 04.91.90.56.22.

**Vendredi 26 avril 2019 de 9h30 à 11h30** : comité technique situations individuelles Pôle Infos seniors Marseille Nord - Lieu : EHPAD St Jean de Dieu (à confirmer) - Inscription obligatoire : [christine.fusinati@gerontonord.com](mailto:christine.fusinati@gerontonord.com) ou 04.91.60.37.16.

**Vendredi 24 mai 2019** : colloque inaugural du master Intervention et Développement Social Handicap et Dépendance « **l'accessibilité universelle des personnes en situation de handicap : un pré-requis pour changer les représentations** » - Université d'Aix Marseille - Faculté des Sciences, Campus Saint Charles - 8h30/17h - renseignements / inscriptions : [sciences-master-ids@univ-amu.fr](mailto:sciences-master-ids@univ-amu.fr)

**Vendredi 24 mai 2019 de 13h30 à 16h30** : Réunion d'informations pour professionnels Pôle Infos seniors Marseille Nord « **Relation aidant / aidé : quelle(s) place(s) donner à l'aidant ?** » - Lieu : EHPAD St Jean de Dieu (à confirmer) Inscription obligatoire : [christine.fusinati@gerontonord.com](mailto:christine.fusinati@gerontonord.com) ou 04.91.60.37.16.

### Edito

Projet de loi Santé, projet de loi Autonomie, le printemps 2019 promet une actualité fleurissante au niveau national...et Marseille n'est pas en reste !

Preuve en est le nombre d'évènements et de nouveautés ce trimestre.

N'hésitez pas à nous transmettre les infos sur les évènements que vous organisez ou les nouveautés dont vous avez tout simplement connaissance.

Marseille Géront'infos n'en sera que plus utile à la communauté des pros de la géronto !

Bonne lecture !

### Le Comité de rédaction

[marseillegerontinfos@gmail.com](mailto:marseillegerontinfos@gmail.com)

BENAZET Hervé, Centre Gérontologique Départemental ; BOURCART Emma, MAIA Marseille ; DEL GUIDICE Lisa, Uriopss ; Parcours Handicap 13, FUSINATI Christine, Pôle Infos Séniors Nord ; LEPELTIER Sylvie, Pôle Infos Séniors Sud-Est ; MANDY Samantha, Pôle Infos Séniors Centre ; MICHELETTI Muriel, GCS PGAM ; MOUTTE Simone, Pôle Infos Séniors Sud-Est ; PIEDALLU Jeanne, Pôle Services à la Personne PACA.

### S'inscrire / se désinscrire à Marseille Géront'infos :

Pour s'inscrire et ou se désinscrire à Marseille Géront'infos, rien de plus simple : envoyez-nous un mail à l'adresse suivante : [marseillegerontinfos@gmail.com](mailto:marseillegerontinfos@gmail.com)

## Nouveautés du secteur

### Une nouvelle équipe mobile : « Equipe Mobile Cognition et Comportement – EMC2 » :

En mai, le Centre Gérontologique Départemental agrandit sa filière « Alzheimer » avec l'arrivée de l'Equipe Mobile Cognition et Comportement ou EMC2.

Cette équipe vise à prendre en charge **à domicile les troubles du comportement accompagnant les maladies d'Alzheimer et apparentées**.

Elle propose une prise en charge précoce et individualisée des symptômes perturbateurs liés aux troubles neurocognitifs majeurs, afin d'éviter les complications liées à ces troubles (altération de l'état général, iatrogénie médicamenteuse, épuisement de l'aide...), voire le recours à l'hospitalisation.

Les critères d'admission sont les suivants :

- Patients âgés de 65 ans et plus
- Vivant à Marseille (tous arrondissements)
- Ayant une maladie d'Alzheimer ou apparentée
- Présentant un ou plusieurs troubles du comportement.

Coordonnée par un médecin gériatre, l'EMC2 intervient de façon ponctuelle, sous couvert de l'accord du médecin traitant. De même, elle ne substitue pas au suivi cognitif par le spécialiste.

Pour tout contact : [marion.campana@cgd13.fr](mailto:marion.campana@cgd13.fr) ; [caroline.franqui@cgd13.fr](mailto:caroline.franqui@cgd13.fr)

### Formation « attestation de gériatrie » à destination des aides-soignants, AMP, DEAES des EHPAD et SSIAD ou de tout autre établissement proposant un accompagnement de la personne âgée :

Cette formation est dispensée à titre expérimental par le Centre Gérontologique Départemental et subventionnée en partie par la Région Sud. Son coût peut être pris en charge partiellement ou en intégralité. Dates : 03/04/2019 au 11/01/2020, 3 jours par mois.

**Infos et inscription :** 04.91.12.74.01. [centreformation@cgd13.fr](mailto:centreformation@cgd13.fr)

### Ouverture d'un second service de relayage-répit pour les aidants à Marseille :

Le relayage-répit à domicile s'adresse aux aidant(e)s qui s'occupent quotidiennement d'un proche âgé dépendant atteint de troubles cognitifs.

Le service de relayage par l'intermédiaire de professionnels diplômés permet de **se substituer aux aidant(e)s afin qu'ils puissent prendre du répit**, sur les périodes définies dans un projet personnalisé.

L'intervention doit être de 12h minimum (CGD) ou de 24h consécutives et ne peut excéder 15 jours renouvelables une fois par année civile (association SAJ). Le forfait journalier est de 20 euros (pour l'association SAJ) ou calculé selon les barèmes du Conseil Départemental (pour le CGD).

Les services interviennent sur la commune de Marseille et les villes avoisinantes. L'équipe de professionnels n'a pas vocation à remplacer d'éventuels intervenants déjà en place à domicile, mais à remplacer l'aidant(e).

#### Pour plus d'informations :

Association SAJ - 1 Bd Compostelle - 13012 Marseille - [contact@asso-saj.fr](mailto:contact@asso-saj.fr) 04 91 44 07 73

Centre Gérontologique Départemental - service de répit à domicile - Anaïs GERBAULT 04.91.12.81.34 - 06.34.20.02.50. [anais.nassif@cgd13.fr](mailto:anais.nassif@cgd13.fr)

## Boîte à outils / Bon à savoir

### Gestionnaires de cas MAIA Marseille :

Leur secteur d'intervention s'étend progressivement aux communes d'**Allauch, Plan de Cuques, Septèmes les Vallons et les Pennes Mirabeau**.

Contact : [pilotage.maiamarseille@cgd13.fr](mailto:pilotage.maiamarseille@cgd13.fr) ou 04 91 12 75 42

### Dossier médical Partagé :

L'Assurance Maladie relance le DMP : un **carnet de santé numérique** qui conserve et sécurise les informations de santé : traitements, résultats d'examens, allergies... Il permet au patient de les partager avec les professionnels de santé de son choix.

Plus d'infos et création d'un DMP : <https://www.dmp.fr/>

## Veille documentaire

### Relayage : décret n°2018-1325 du 28 décembre 2018 relatif à l'expérimentation de dérogation au droit du travail dans le cadre de la mise en œuvre de prestations de suppléance à domicile du proche aidant et de séjours de répit aidants/aidés :

Le soutien à domicile et la vie en milieu ordinaire des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap n'est possible que grâce à l'importante implication des proches aidants. Ce soutien à des conséquences sur leurs revenus, leur vie professionnelle et sociale, leur état de santé et leur bien-être. Si le législateur a développé dans un premier temps une offre de répit et de relais en dehors du domicile, cette réponse n'était pas adaptée aux personnes souffrant d'une atteinte des fonctions mentales, cognitives ou psychiques pour lesquelles la préservation des repères est essentielle. Ce décret diversifie l'offre de répit en permettant à des services d'aide à domicile intervenant en mode prestataire ou mandataire de mobiliser pour le « relayage » un seul intervenant plusieurs jours consécutifs au domicile de la personne aidée en relais de l'aidant. Le dispositif est introduit sous le mode de l'expérimentation – dès lors qu'il déroge aux exigences du droit du travail français – pour une durée de trois ans à compter du 30 décembre 2018. Il s'agit de s'assurer à la fois que les dérogations portées aux droits des salariés sont suffisamment compensées, que les conditions juridiques posées sont pertinentes et de confirmer l'intérêt du dispositif pour les aidants et les personnes accompagnées.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037883276&categorieLien=id>

**Note d'orientation pour une action globale d'appui à la bientraitance dans l'aide à l'autonomie**, rédigée par la commission pour la promotion de la bientraitance et la lutte contre la maltraitance. Ce document a été remis le 24 janvier 2019 par Denis PIVETEAU et Alice CASAGRANDE à Agnès BUZYN et Sophie CLUZEL. Il vise à définir les éléments de ce que pourrait être une action collective de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance. Si on y retrouve un ensemble de propositions concrètes, cette note privilégie une approche globale et questionne la notion de bientraitance/maltraitance dans la relation d'accompagnement à l'autonomie. Elle s'organise autour de trois axes :

- **COMPRENDRE** les situations et phénomènes de maltraitance,
- Mieux y **REAGIR** collectivement
- **PREVENIR** leur survenance, par une profonde transformation de nos approches

Pour consulter ce rapport : <https://www.silvereco.fr/wp-content/uploads/2019/01/190124-Rapport-Lutte-contre-la-maltraitance.pdf>

### Publication ANAP « [Fluidifier les parcours patients et les synergies entre acteurs](#) »

De nombreux professionnels marseillais se sont investis dans les expérimentations impulsées par l'ANAP dans le cadre des séminaires territoriaux "Filières de soins". L'ANAP a mis en ligne une publication issue de ces démarches : <http://www.anap.fr/ressources/publications/detail/actualites/fluidifier-les-parcours-patients-et-les-synergies-entre-acteurs-demarches-et-outils/>

Elle présente une vingtaine d'initiatives pour surmonter les difficultés rencontrées et améliorer le service rendu aux usagers afin :

- D'améliorer la **lisibilité de l'offre** ;
- De développer des **solutions soutenant le partage d'information** ;
- De qualifier le **processus d'orientation** ;
- De soutenir **l'exercice partagé et l'accès à l'expertise**.

## Ce trimestre, ZOOM sur : PRADO Personnes Âgées

**Le Programme de Retour à DOMicile après hospitalisation**, PRADO, est un service d'accompagnement personnalisé proposé par l'Assurance Maladie. Son objectif est de permettre au patient de **retourner à son domicile dès que l'hospitalisation n'est plus nécessaire** et de sécuriser ce retour par la mise en place d'un **suivi personnalisé** conformément à la prescription hospitalière. Il existe plusieurs volets déployés : Maternité (sorties précoces), Chirurgie, IC et BPCO. Dans les bouches-du Rhône, le **volet « Personnes âgées » est en cours d'expérimentation dans quelques établissements** pour les assurés, âgés de plus de 75 ans, poly-pathologiques et affiliés au régime général. En pratique :

-L'équipe médicale décide de la date de sortie et désigne les patients éligibles au programme.  
 -Le conseiller de l'Assurance maladie rencontre le patient pendant l'hospitalisation et lui propose le service PRADO.  
 -En cas d'accord, il organise, selon la prescription médicale de l'équipe hospitalière et conformément aux recommandations HAS, les **premiers rendez-vous avec les professionnels de santé choisis par le patient** : **médecin traitant, infirmier(e), kinésithérapeute...** Une démarche d'aide à la vie, comprenant une évaluation sociale, peut être également initiée.

Remarque : Lors du déploiement dans un établissement, le service est présenté à l'ensemble des acteurs du secteur médico-social.